



Date de convocation : 29/01/2021 Présents : DIAS Dimitri, COUSERAN Nathalie, MARC Chantal, REGIS Jean-Pierre, AYGALLENQ Françoise, MOMMEJA Gisèle, MONCET Christine, ALAUX Bernard, BRUNET Philippe, PRADALIER Jean.  
Membres en exercice : 11 Excusés ayant donné procuration : GASTALDI Claire à MARC Chantal  
Membres présents : 10 Absent :  
Suffrages exprimés : 11 Secrétaire de séance : DIAS Dimitri

---

Madame le Maire ouvre la séance à 20h

Madame le Maire demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du 5 février 2021, lequel est validé à l'unanimité.

## Opération de signalétique – demande de financement

### Contexte :

Depuis 2015, la réglementation nationale concernant la publicité et l'implantation des panneaux de signalisation informative et directionnelle s'est fortement durcie, rendant illégaux la plupart des panneaux (pré-enseignes, enseignes, panneaux publicitaires ou d'information) implantés notamment sur les principaux axes routiers. Afin d'appliquer la législation en vigueur, les DDT procèdent depuis quelques temps à l'inventaire systématique des panneaux de signalisation directionnelle et des panneaux de publicité considérés comme non réglementaires sur les principaux axes routiers et centres bourgs. Dans un proche avenir ces inventaires seront généralisés.

Suite à ces inventaires, les services de l'Etat imposent l'enlèvement des panneaux non réglementaires par les propriétaires concernés.

Afin de trouver une solution de remplacement, permettant de continuer à renseigner/guider les visiteurs vers les services et commerces présents sur l'Aubrac, tout en respectant les enjeux paysagers, les communes du territoire ont sollicité le Syndicat mixte de préfiguration du PNR pour rechercher des alternatives à l'enlèvement de ces panneaux.

A cet effet, le Syndicat mixte de préfiguration du PNR a élaboré une « Charte signalétique » en 2017. Sa mise en œuvre doit permettre d'harmoniser l'action des collectivités locales, en appliquant une ligne graphique commune conçue pour renforcer l'identité de l'Aubrac et guider les visiteurs vers les services/artisans/commerçants du territoire.

En parallèle de cette opération, le Syndicat mixte a également accompagné, à titre expérimental, 4 collectivités dans la réalisation de leurs schémas directeurs de signalétique (Signalisation d'information locale, signalétique piétonne, signalétique de zones d'activités) puis dans leur mise en œuvre.

### **Réalisation groupée de schémas directeurs de signalétique :**

En 2019, la commune a pris part à une opération groupée de réalisation de schémas directeurs de signalisation, comprenant l'étude des besoins en termes de signalisation d'information locale, piétonne et de relais d'information services. Cette opération, coordonnée par le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR de l'Aubrac, touche aujourd'hui à sa fin.

La commune dispose ainsi des éléments nécessaires à l'achat et la pose du matériel de signalisation, et un nouveau groupement de commande est proposé afin d'entamer en 2020 la phase de mise en œuvre de cette signalétique.

## Réalisation et financement de l'opération

Afin de poursuivre cette opération et entrer dans sa phase de mise en œuvre, le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR a proposé d'accompagner les communes en pilotant un groupement de commande visant à passer commande de l'assistance à maîtrise d'œuvre ainsi que du matériel.

Le PNR a aussi identifié les partenaires financiers potentiels afin d'accompagner les communes dans ces investissements.

De fait et suite à l'élaboration récente du schéma directeur de signalisation de la commune, les besoins en signalétique et les coûts induits ont été estimés par le bureau d'étude engagé.

Ils sont les suivants :

Matériel*	AMO**	Concertation / rencontre des prestataires**	Cartographie des RIS**	Récolement**	TOTAL
47 499,85 €	4 000,00 €	1 215,00 €	7 000,00 €	1 500,00 €	<b>61 214,85 €</b>

\*Le matériel a été précisément chiffré sur la base d'un mètre

\*\* Estimations qui seront réévaluées une fois le marché groupé proposé par le PNR validé

Sur cette base, le coût de l'opération et le plan de financement pour la commune serait le suivant :

Etat 30%	Région Occitanie 30%	Département 20 %	Autofinancement 20%	TOTAL
18 364,46 €	18 364,46 €	12 242,97 €	12 242,97 €	<b>61 214,85 €</b>

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs :

- Valide le plan de financement ci-dessus proposé ;
- Autorise Mme le Maire à solliciter les partenaires financiers pour l'octroi de subventions et à engager les démarches administratives nécessaires ;

Nous sommes toujours dans l'attente de la désignation du maître d'œuvre pour planifier la suite de cette opération.

## Adhésion de la commune du Fel au Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable de la Viadène et transfert de la compétence « Eau Potable »

Vu les articles L5211-18 et L5211-20 Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article L5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le courrier de la commune du Fel au SMAEP de la Viadène en date du 17 septembre

Vu la délibération du SMAEP de la Viadène en date du 5 mars 2020

Vu la délibération de la commune du Fel en date du 18 septembre 2020

Vu la délibération du SMAEP de la Viadène en date du 17 décembre 2020

Madame le Maire expose au conseil municipal :

La commune du Fel constate un déficit chronique de ses ressources propres en eau potable et fait face à des difficultés de maintien de la continuité de service. Ainsi elle a demandé son adhésion au Syndicat Mixte Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SMAEP) de la Viadène.

Le comité syndical du SMAEP de la Viadène a validé, par délibération en date du 17 décembre 2020 l'adhésion de la commune du Fel et le transfert de la compétence eau potable.

Les organes délibérants des collectivités membres du Syndicat doivent chacun se prononcer par délibération sur l'admission de la commune du Fel au SMAEP de la Viadène sous un délai de trois mois.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- Accepte la demande d'adhésion de la commune du Fel au SMAEP de la Viadène et le transfert de la compétence eau potable;
- Mandate Madame le Maire pour signer la présente délibération ainsi que toute pièce s'y rattachant

## **Groupement de commandes pour un accord-cadre à bons de commande pour la réalisation de travaux de débroussaillage – fauchage : adhésion au groupement de commandes et signature de la convention constitutive**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la commande publique,

Vu le Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique,

Considérant que dans le cadre de leurs activités, la Communauté de communes Comtal, Lot et Truyère et les communes de Bozouls, d'Estaing, de Gabriac, de Montrozier et de Rodelle sont amenées à conclure des marchés de travaux en matière de débroussaillage et de fauchage.

Considérant que ces entités partagent à la fois des besoins et des objectifs similaires et souhaitent s'accorder pour obtenir des conditions financières globalement plus intéressantes.

Considérant que la recherche d'économies d'échelle conduit les six entités à se rapprocher pour apprécier leurs besoins réciproques et élaborer une mise en concurrence dans le cadre d'un groupement de commandes.

Madame le Maire informe donc que les six entités décident de constituer, conformément aux dispositions des articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la commande publique, un groupement de commandes pour la passation d'un accord-cadre à bons de commandes en procédure adaptée (article L2323-1 du Code de la commande publique) dont la convention ci-annexée précise les modalités de fonctionnement. Chaque membre du groupement s'engage, après attribution du marché par la Commission d'appel d'offres du groupement, à exécuter le marché à hauteur de ses besoins propres, tel qu'il les a préalablement déterminés.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal

- Approuve les dispositions de la convention constitutive du groupement de commandes ci-annexée entre la Communauté de communes Comtal, Lot et Truyère et la commune de de Bozouls, la commune d'Estaing, la commune de Gabriac, la commune de Montrozier et la commune de Rodelle pour les travaux de débroussaillage et fauchage sur leurs territoires respectifs,
- Autorise Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement ci-annexée,
- Approuve le lancement de la procédure de consultation pour la désignation d'un ou plusieurs cocontractants selon une procédure adaptée en application de l'article L2313-1 du Code de la commande publique.

## **Conventions d'occupation du domaine privé communal dans le cadre du déploiement de la Fibre**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1425-1,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L 2122,

Vu les articles L45-9 et L46 et R20-52 du Code des postes et des communications électroniques,

Vu le schéma directeur territorial d'aménagement du numérique (SDTAN) pour l'accès au très haut débit en Aveyron,

Vu le contrat de délégation de service public qui délègue à ALLiance THD la réalisation, l'exploitation et la maintenance du Génie Civil et de l'implantation des fourreaux réalisés dans le cadre du SDTAN pour le compte du SIEDA

Vu le contrat de délégation de service public qui délègue à ALLiance THD la réalisation, l'exploitation et la maintenance des armoires (armoires PM) réalisées dans le cadre du SDTAN pour le compte du SIEDA

Sur la Commune d'Estaing, deux armoires seront installées :

- Parking de la Coussane
- Carrefour RD67/RD167 (ZA La Fage/ Mal Pas).

Les conventions concernent une occupation du domaine public communal pour l'installation des équipements de télécommunication (armoires, génie civil et implantations des fourreaux nécessaires), jusqu'au 5 janvier 2043.

Une discussion s'instaure au sein du conseil.

Considérant l'intérêt majeur du déploiement du très haut débit sur le territoire communal, après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal

- Autorise Madame le Maire à signer les conventions ci-annexées,
- Autorise Madame le Maire à signer toute autre pièce nécessaire à la réalisation du déploiement de la fibre sur la Commune.

## Questions diverses

### Travaux 2021

- o Les travaux de rénovation de l'éclairage public concernant les secteurs de Malpas Coffret (G), le Camping Coffret (E), Cauvin (A), le Vialaret (S) et la Fage Coffret (I), sont programmés fin du mois de février 2021 sous réserve que le matériel soit livré comme prévu.
- o L'entreprise BODET a confirmé le planning d'intervention : retrait de la cloche courant du mois de mars et livraison de la cloche réparée environ 3 mois après.

### Dénomination et numérotation voies

Des réunions de travail ont eu lieu en novembre. Les propositions ont été transmises à la Poste le 27 novembre 2020. Un rendez-vous téléphonique a eu lieu le 19 janvier pour modifier certaines de nos propositions.

La Poste a retourné un nouveau projet de dénomination. Il convient de faire une nouvelle réunion pour valider les modifications apportées par la poste.

Jeudi 11 février à 11 h à salle animation.

### Piscine municipale

L'entretien était géré par Aquatechnique qui n'a pas donné satisfaction.

Une rencontre a eu lieu avec une entreprise d'Aurillac, avec l'appui technique de la Communauté de communes comtal Lot et Truyère (Florian Rouchès) pour une présentation des devis de réparations nécessaires pour le bon déroulement de la saison 2021.

Afin d'assurer l'ouverture, les travaux à prévoir d'un montant de 10 087,50 € comprennent :

- Remplacement appareil de traitement 5 360.50 € HT
- Remplacement de la charge filtrante des 2 filtres 4 727.00 € HT

La durée de garantie sera demandée à l'entreprise.

### Aménagement d'un abri derrière la salle d'animation

Les associations de la commune et plus particulièrement le Foyer Rural, demandent la construction d'un abri cuisine à l'arrière de la salle d'animation

Suite à rencontre avec le Foyer Rural, un devis a été demandé à Aveyron Automatismes, d'un montant 4 889 €HT / 5 866,80 € TTC.

Dans un souci d'économie budgétaire, il est proposé de faire réaliser cet aménagement par notre agent communal.

Le devis de fourniture s'élève à 1 500 € TTC, pour une dimension d'environ 7 mètres par 3 mètres.

Les travaux seraient réalisés par les agents communaux avec l'aide d'une ou deux personnes.

Une déclaration préalable de travaux sera déposée.

Une discussion s'instaure au sein du conseil qui valide cet aménagement réalisé en interne.

Acquisition d'un tracteur tondeuse

Suite à un état des lieux du matériel technique, une adaptation doit être faite.

3 devis ont été demandé pour un tracteur tondeuse permettant d'aller sur les chemins de randonnées les plus large, le camping, le « stade », les espaces verts communaux.

L'objectif est de faire des économies dans le débroussaillage confié à une entreprise pour un montant de 6 000 € ttc en 2020.

Après analyse des besoins, le choix se porterait sur la proposition de l'entreprise NADAL. L'entreprise ferait une reprise sur 3 matériels : la tondeuse Iseki, la tondeuse Honda et de la grosse balayeuse ( 9 850 € TTC) . Le coût serait d'environ 10 000 € ttc.

- Tracteur marque TYM TS 295 HST et broyeur d'accotement professionnel
- 4 roues motrices avec transmission hydrostatique, moteur Mitsubishi 3 cylindres, silencieux - 1400 cm<sup>3</sup> – 21.3 Kw

Une discussion s'instaure au sein du conseil. Un état des lieux des chemins praticables avec le nouveau tracteur a été réalisé : l'ouradou, carays, des portions du circuit trail, chemin des vignes et de perzilles. L'entreprise sera toujours sollicitée pour les chemins pédestres notamment.

Mme Marc demande s'il est judicieux de se défaire de la grosse balayeuse, qui semble performante.

L'aspirateur dispose des mêmes fonctions que la balayeuse, avec une meilleure fonctionnalité et maniabilité.

Mme le Maire précise que la rue principale a été balayée. Un planning sera établi pour que le balayage des rues soit réalisé environ tous les mois.

Commission aménagement voirie du 1<sup>er</sup> février 2021

La réserve des 40 000 € de la communauté de communes pour 2021 sera utilisée selon les routes prioritaires par la commission : Route du Combayre, Route de Moncan, Ladrech, chemin du Cimal (partie goudronnée), le Picard / Labro.

Le tractopelle et le camion de la Communauté de communes ont été réservés pour 10 jours, avec pour objectif d'arranger le chemin de Tabust (du Picard au gîte), et la piste du Liacouze.

Pour le chemin du Cimal, la commune va se rapprocher de Fabien Galtier (3CLT) pour avoir l'accord des propriétaires avant d'envisager la suite à donner.

Reprise de la résidence du Puech de l'église

M. AREIAS de Polygone est venu en mairie le 4 février pour déposer les documents relatifs à la reprise de la résidence par la Commune. L'ensemble des locataires, prestataires, intervenants ont été prévenus. La commune reprendra la jouissance au 19 février.

Pour le devenir de cette résidence, des contacts ont été pris avec Aveyron Ingénierie et le PNR Aubrac pour étudier les différentes options envisageables. Un relogement sera peut être étudié pour Monsieur Pouget.

Remise d'un prix à Pauline Aldebert

L'illustration de Pauline a été sélectionnée pour figurer dans le dernier roman de JK Rowlings, l'auteure de la Saga Harry Potter. La commune a offert un abonnement piscine pour la saison 2021 ainsi qu'un bouquet de fleurs.

Atlas de la biodiversité communale

Une réunion de présentation du projet de réalisation d'un atlas de la biodiversité a eu lieu. Ce projet de 2 ans permettra de réaliser un inventaire et une cartographie du patrimoine naturel. L'obtention du label Territoire Engagé pour la Nature sera possible.

Les communes d'Estaing, Condom d'Aubrac et St Geniez-d'Olt se sont pré-positionnées.

Le coût du projet serait de l'ordre de 20 à 25 000 € financé à 80 % (région, département), 10 % à charge de la Commune.

Le déroulement du projet serait le suivant :

- Constitution d'un groupe de travail (élus, bénévoles investis)
- Réalisation d'un inventaire par une association spécialisée (orthoptères, papillons, amphibiens, flore)
- Interviews avec des habitants
- Evènements tels que les 24h de la biodiversité, observations encadrées et sorties commentées, action avec les écoles, conférences.

La réalisation d'un compte rendu de l'atlas de la biodiversité permettra l'obtention du label.

Des éléments chiffrés complémentaires seront transmis fin février – début mars. Avant le 15 mars la commune devra se positionner pour engager ce dossier.

Activation du Plan Communal de Sauvegarde

Ce lundi 1<sup>er</sup> février, le niveau du Lot a entraîné le déclenchement du PCS. Les riverains des zones inondables ont été visités.

Il faudra évaluer les dégâts causés au chemin du Moulin.

Monsieur Pradalier souhaite préciser que Fabrice SAMPER a travaillé pendant le confinement (15 jours d'arrêt en mars).

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h45.

**PROCES-VERBAL**  
**du CONSEIL MUNICIPAL D'ESTAING**

**EMARGEMENT**

**Séance du 5 février 2021**

COUSERAN Nathalie	
BRUNET Philippe	
PRADALIER Jean	
DIAS Dimitri	
MARC Chantal	
REGIS Jean-Pierre	
MOMMEJA Gisèle	
AYGALENQ Françoise	
GASTALDI Claire	Excusée
ALAUX Bernard	
MONCET Christine	